

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

*

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : RUSTYCO REACTOR
Code de produit : RUS-001
UFI : MF00-40N9-N00R-0H59

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC24 Lubrifiants, graisses, agents de démoulage.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Rustyco
Postbus 22
9640 AA Veendam, les Pays-Bas
Téléphone : +31 598 631 333
E-mail : info@rustyco.com
Website : www.rustyco.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:

NL - Téléphone : +31 598 631 333 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:

ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

*

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Aérosols, catégorie de danger 3. Toxicité aiguë, catégorie 4. Irritation oculaire, catégorie 2. 1272/2008) Sensibilisation cutanée, catégorie 1. Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3.

Risques pour la santé : Nocif en cas d'ingestion. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée.

Risques physiques/ chimiques : Risque d'explosion de l'aérosol quand il est soumis à une température supérieure à 50 °C, du fait de l'augmentation de la pression interne.

Risques pour l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations : Attention: Ne pas respirer les aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases : H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P261	Éviter de respirer les aérosols.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P305+P351 +P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et pour lesquels il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases	: H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
	H302	Nocif en cas d'ingestion.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
	P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P261	Éviter de respirer les aérosols.
	P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
	P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
	P280	Porter des gants de protection.
	P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.
	P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
	P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

- Autres informations :
- : Contient: Mercaptoacétate de sodium ; Isotridécanole, ramifiés, éthoxylé ; 2-Octyl-2H-isothiazol-3-one .
 - : Contient 0,2 % en masse de composants inflammables.
 - : Selon le Règlement (CE) no 1272/2008 l'emballage doit porter une indication de danger détectable au toucher.

2.3. Autres dangers

- Autres informations :
- : La classification du produit est basée sur la mélange sans gaz propulsant (en se basant sur point 1.1.3.7 du Règlement CE No. 1272/2008). Ne contient pas de substances PBT ou vPvB, dans des concentrations supérieures à 0,1%. Santé humaine: ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. Environnement: ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nom chimique	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
Mercaptoacétate de sodium	10 - < 25	367-51-1	206-696-4		01-2119968564-24
Isotridécanole, ramifiés, éthoxylé	1 - < 3	69011-36-5	-----		
Gomme de guar, éther 2-hydroxy-3-(triméthylammonio)propylique, chlorure	0,1 - < 0,25	65497-29-2	613-809-4		
Bronopol	< 0,1	52-51-7	200-143-0		
2-Octyl-2H-isothiazol-3-one	0,0015 - < 0,1	26530-20-1	247-761-7		

Nom chimique	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes	
Mercaptoacétate de sodium	Met. Corr. 1; Acute Tox. 3; Acute Tox. 4; Skin Sens. 1; Aquatic Chronic 3	H290; H301; H312; H317; H412	GHS05; GHS06; GHS07	H290 : C >= 46 %
Isotridécanole, ramifiés, éthoxylé	Acute Tox. 4; Eye Dam. 1	H302; H318	GHS05; GHS07	
Gomme de guar, éther 2-hydroxy-3-(triméthylammonio)propylique, chlorure	Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H400; H410	GHS09	
Bronopol	Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Eye Dam. 1; STOT SE 3; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1; Acute Tox. 3; Acute Tox. 3	H312; H315; H318; H335; H400; H410; H301; H331	GHS05; GHS06; GHS09	M (acute) = 10 M (chronic) = 1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

2-Octyl-2H-isothiazol-3-one	Acute Tox. 3; Acute Tox. 3; Skin Corr. 1B; Skin Sens. 1A; Eye Dam. 1; Acute Tox. 2; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H301; H311; H314; H317; H318; H330; H400; H410; EUH071	GHS05; GHS06; GHS07; GHS09	M (acute) = 100 M (chronic) = 100 inhalation: ETA = 0,27 mg/l (poussières ou brouillards) dermal: ETA = 311 mg/kg pc oral: ETA = 125 mg/kg pc H317 : C >= 0,0015 %
-----------------------------	--	--	----------------------------	---

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin.
- Ingestion : Forme d'aérosols et de brouillards: Il ne se produira probablement pas d'ingestion.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Peut provoquer des irritations aux voies respiratoires et peut provoquer de la toux.
- Contact cutané : Peut provoquer rougeurs et irritation, sensibilisation. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer une peau sèche.
- Contact oculaire : Irritant. Peut provoquer rougeurs et douleurs.
- Ingestion : Forme d'aérosols et de brouillards: Il ne se produira probablement pas d'ingestion. Peut provoquer nausées, malaise et essoufflement ou suffocation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Instructions pour le médecin : Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
- Non appropriés : Jet d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques d'exposition particuliers : Risque d'explosion de l'aérosol quand il est soumis à une température supérieure à 50 °C, du fait de l'augmentation de la pression interne. Ne pas exposer de personnel de sécurité aux aérosols surchauffés. L'eau peut être utilisée pour refroidir l'emballage et éviter l'explosion de l'aérosol.
- Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

Précautions à prendre pour : Lutter contre l'inflammation des aérosols intacts depuis une position protégée Utilisation d'un
les pompiers appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE *

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré. Ne pas respirer les vapeurs et/ou les aérosols. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Ne pas laisser les déchets du produit contaminer le sol ou l'eau.

Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandus dans un conteneur. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autre matériaux inertes. Récupérer les récipients d'aérosol dans un conteneur approprié. Ne pas percer les récipients d'aérosol. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Important: Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. Ne pas respirer les aérosols. Éviter le contact avec les yeux et contact inutile avec la peau. Éviter d'éclabousser. Porter un vêtement de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais (< 35°), sec et bien ventilé. A protéger contre les rayons solaires et sources de chaleur.

Matériaux d'emballages recommandés : Non applicable.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE *

8.1. Paramètres de contrôle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucun niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connu sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Mercaptoacétate de sodium	Inhalation Dermale			0.004 mg/kg bw/day	0.987 mg/m3 0.163 mg/kg bw/day
Bronopol	Inhalation Dermale	2,5 mg/m3 0,008 mg/kg bw	10,5 mg/m3 6 mg/kg bw	2,5 mg/m3 0,008 mg/kg bw/day	3,5 mg/m3 2 mg/kg bw/day

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Mercaptoacétate de sodium	Dermale Inhalation				0.0193 mg/kg bw/day 0.174 mg/m3
Bronopol	Orale Inhalation Dermale	0,6 mg/m3 0,004 mg/kg bw	0,5 mg/kg bw 1,8 mg/m3 2,1 mg/kg bw	0,6 mg/m3 0,004 mg/kg bw/day	0.1 mg/kg bw/day 0.18 mg/kg bw/day 0,6 mg/m3 0,7 mg/kg bw/day

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
Mercaptoacétate de sodium	Eau Sédiment Intermittent water STP Sol	0.011 mg/l 0.039 mg/kg	0.001 mg/l 0.004 mg/kg	0,380 mg/l 10 mg/l 0.002 mg/kg
Bronopol	Eau Sédiment STP Sol	0.001 mg/l 0.021 mg/kg	0,001 mg/l 0.009 mg/kg	0,43 mg/l 0.21 mg/kg
2-Octyl-2H-isothiazol-3-one	Eau Sédiment Sol	0.002 mg/l 0.047 mg/kg	0.0002 mg/l 0.004 mg/kg	0.008 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre :

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez-vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

Protection individuelle	: Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: caoutchouc nitrile. Indication du temps de perméabilité: 6 heures.
Protection respiratoire	: Garantir une ventilation suffisante.
Protection des mains	: Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: caoutchouc nitrile. $\pm 0,5$ mm. Indication du temps de perméabilité: 6 heures.
Protection des yeux	: En cas de danger de contact avec les yeux, porter des lunettes de sécurité avec protection latérale, conforme à la norme NE 166.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base.

État physique	: Aérosol.	
Couleur	: Incolore.	
Odeur	: Parfumée.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	
pH	: 6,75	
Hydrosolubilité	:	Ingrédients actifs soluble. Propulseur(s) insoluble.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Non applicable.	Non mesurés. Non pertinent pour les mélanges.
Point d'éclair	: Non applicable.	Non mesurable.
Inflammabilité	: Ininflammable.	L'aérosol contient au maximum 1 % de composants inflammables et a une chaleur de combustion inférieure à 20 KJ/g.
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable.	La bombe aérosol explose avant d'atteindre la température d'auto-inflammation.
Point/intervalle d'ébullition	: Inconnu.	Non mesurable.
Point/intervalle de fusion	: Inconnu.	
Propriétés explosives	:	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Limites d'explosion (% dans l'air)	: Inconnu.	
Propriété d'oxydation	: Non applicable.	Ne contient pas d'agents oxydants.
Décomposition thermique	: Non applicable.	La bombe aérosol explose avant d'atteindre la température de décomposition thermique.
Viscosité (20°C)	: Inconnu.	Non mesurable.
Viscosité (40°C)	: Inconnu.	Non mesurable.
Pression de vapeur (20°C)	: 7 Bar	
Densité de vapeur relative	: Non pertinent.	La teneur en solvant de ce produit est inférieure à 1 %.
Masse volumique (20°C)	: 1 g/ml	
Caractéristiques des particules	: Non applicable.	Liquide.

9.2. Autres informations

Autres informations	: Non pertinent.
---------------------	------------------

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité	: Voir sous-rubriques ci-dessous.
------------	-----------------------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Utiliser et ranger à l'écart de toute flamme, source d'étincelles et source de chaleur. Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Non applicable.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

*

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

- Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.
- Corrosion/irritation : Peut provoquer des irritations aux voies respiratoires et peut provoquer de la toux. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Ne contient pas de substances classées comme allergène respiratoire. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérogènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 4948 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 5000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut produire une réaction allergique.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

- Corrosion/irritation : Irritant.

Ingestion

- Toxicité aiguë : Forme d'aérosols et de brouillards: Il ne se produira probablement pas d'ingestion. Peut provoquer des signes d'intoxication et une perte de conscience en cas d'exposition à des concentrations élevées. Peut provoquer nausées, malaise et essoufflement ou suffocation. DL50 calculé: > 265 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: 500 mg/kg.bw.
- Aspiration : Non susceptible de présenter un danger par aspiration. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

Corrosion/irritation	: Forme d'aérosols et de brouillards: Il ne se produira probablement pas d'ingestion. Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.
Cancérogénicité	: Forme d'aérosols et de brouillards: Il ne se produira probablement pas d'ingestion. Ne contient pas de substances cancérogènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité	: Forme d'aérosols et de brouillards: Il ne se produira probablement pas d'ingestion. Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	: Forme d'aérosols et de brouillards: Il ne se produira probablement pas d'ingestion. Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour les organes cibles (SE)	: Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.
Toxicité spécifique pour les organes cibles (RE)	: Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Mercaptoacétate de sodium	DL50 (orale)	> 50 mg/kg bw	OECD 402	Rat
	DL50 (dermale)	> 1000 mg/kg bw	OECD 402	Rat
	DL50 (orale) - estimation	100 mg/kg bw	-----	-----
	CL50 (inhalation) - estimation	> 2729 mg/m3	Read across	Rat
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin
	Irritation des yeux	Faiblement irritant	OECD 405	Lapin
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	-----
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	OECD 429	Souris
	NOAEL (orale)	20 mg/kg bw/d	OECD 408	Rat
	NOAEL (dermale)	> 180 mg/kg bw/d	OECD 411	Rat
	NOAEL (toxicité sur le développement, dermale)	100 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
	NOEL (cancérogénicité, dermale)	Non-cancérogène	-----	Souris
	NOAEL (fertilité, dermale)	360 mg/kg bw/d	-----	Souris
	NOAEL (orale)	110 mg/kg bw/d		Rat
Isotridécanole, ramifiés, éthoxylé	DL50 (orale)	> 300 mg/kg bw		Rat
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw		Lapin
	Irritation de la peau	Non-irritant		Lapin
	Irritation des yeux	Fortement irritant		Lapin
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant		Cobaye
	Génotoxicité - in vitro	Négatif		
	CL50 (inhalation) - estimation	> 5000 mg/m3		
	DL50 (orale)	550 mg/kg bw	-----	Rat
2-Octyl-2H-isothiazol-3-one	DL50 (dermale)	690 mg/kg bw		Lapin
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	OECD 406	Cobaye
	Irritation des yeux	Fortement irritant	-----	Lapin
	CL50 (inhalation) - estimation	270 mg/m3	ATE	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

	DL50 (dermale) - estimation	311 mg/kg bw	ATE	
	DL50 (orale) - estimation	125 mg/kg bw	ATE	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien : Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien à des niveaux de 0,1 % ou plus.
Autres informations : Non applicable.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : Nocif pour les organismes aquatiques. CL50 calculée (poisson): 104 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 18 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Not applicable

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas de substances PBT ou vPvB, dans des concentrations supérieures à 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien : Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Non applicable.

Informations écologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Mercaptoacétate de sodium	Biodégradation ultime aérobie (%)	> 60 %	OECD 301 F	
	CI50 (algues) - estimation	5,07 mg/l	Read across	Pseudokirchnerella subcapitata
	CL50 (poisson) - estimation	> 100 mg/l	Read across	Oncorhynchus mykiss
	CE50 (puce d'eau) - estimation	47,31 mg/l	Read across	Daphnia magna
	NOEC (algues)	0,54 mg/l	Read across	Pseudokirchnerella subcapitata
	Log P(oe)	-2,99		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

Gomme de guar, éther 2-hydroxy-3-(triméthylammonio)propylique, chlorure	CL50 (algues) - estimation	> 0,1 mg/l		
	CE50 (puce d'eau) - estimation	> 0,1 mg/l		
	Biodégradation ultime aérobie (%)	< 60	OECD 301 A	
	CL50 (poisson)	0,39 mg/l		Oncorhynchus mykiss
	CL50 (poisson)	0,14 mg/l		Pimephales promelas
	CE50 (puce d'eau)	0,18 mg/l		Daphnia magna
	Log P(oe)	2,9000		
2-Octyl-2H-isothiazol-3-one				

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

*

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Résidus de produit : Récipient métallique recyclable. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.
- Avertissements supplémentaires : Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder des fûts non nettoyés.
- Evacuation des eaux usées : Ne pas rejeter dans l'environnement, les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.
- Catalogue des Déchets Européen : Éliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'un code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.
- Codes OMoD : 20 01 97 S
- Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN Numéro : UN 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : AÉROSOLS
Nom d'expédition (IMDG, IATA) : AEROSOLS

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : 2
Code de classification : 5A
Groupe d'emballage : -
Étiquette de danger : 2,2
Le code de restriction : E en tunnels

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878



Autres informations : Le transport par navire-citerne sur des voies navigables intérieures n'est pas prévu.

IMDG (Mer)

Classé : 2.2
Groupe d'emballage : -
EmS (incendie / fuite) : F - D / S - U
Polluant marin : Non

IATA (Air)

Classé : 2.2
Code d'ERG : 2L

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer. Possiblement la dérogation de "quantités limitées" s'applique pour le transport de ce produit.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

*

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements CE : Règlement (UE) No 2020/878 (REACH), Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP), 75/324/CEE (aérosols) et autres réglementations en vigueur. Directive 2008/98/CE (déchets).
: Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (ChemV). Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Chem RRV). Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité. Ordonnance du DFI sur les générateurs d'aérosols. Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV).

Règlement PIC : Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012).
Règlement POP : Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021).
Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone : Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009).
Règlement sur les précurseurs d'explosifs : Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148).
Règlement sur les précurseurs de drogues : Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004).

SEVESO III Directive 2012/18/UE
Code de danger : Non applicable.

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No :
ICPE No : Non applicable. Non classé selon le Décret n° 2014-285.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

: En Suisse, l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

Teneur en COV soumis à : Non applicable. (< 3%)
taxe (La Suisse)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
chimique

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (UE) No 2020/878 daté du 18 juin 2020 et est basée sur l'état actuel de nos connaissances et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toute loi et tout règlement applicable à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complète les informations techniques mais ne les remplace pas et n'offre pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il a été développé.

Les informations modifiées ou mises à jour par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais ne sont pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité :

ADR	: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE	: Estimation de la toxicité aiguë
C	: "C" signifie que l'agent en question relève du champ d'application du titre 2 relatif aux agents cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques du livre VI du code du bien-être au travail.
CLP	: Classification, étiquetage et emballage
CMR	: Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
D	: "D" signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.
CEE	: Communauté économique européenne
GHS	: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IATA	: Association internationale du transport aérien
Recueil IBC	: Le recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac, de l'OMI.
ICPE	: Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	: Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50	: Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
M	: "M" indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite.
MAC	: La valeur limite d'exposition
MARPOL	: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	: Dose sans effet (adversable) observable
OECD	: Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	: Catégorie de produits chimiques
PIC	: La procédure de consentement préalable en connaissance de cause pour l'importation et l'exportation de certains produits chimiques et pesticides dangereux.
POP	: Polluants organiques persistants
PT	: Type de produit
REACH	: Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

RID	: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	: Installation de traitement des eaux usées
SU	: Secteur d'utilisation
VME/VLE	: Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	: Organisation des Nations Unies
UFI	: Identifiant unique de formulation
COV	: Composés organiques volatils
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable

Les principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations par exemple, les données toxicologiques des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, IFRA, CESIO, le règlement CE 1272/2008, etc.

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Aer. 3	: Jugement d'expert.
Acute Tox. 4	: Méthode de calcul.
Eye Irrit. 2	: Méthode de calcul.
Skin Sens. 1/1A/1B	: Méthode de calcul.
Aquatic Chronic 3	: Méthode de calcul.

Explication des classes de danger de la rubrique 3 :

Acute Tox. 3	: Toxicité aiguë, catégorie 3.
Acute Tox. 4	: Toxicité aiguë, catégorie 4.
Skin Corr. 1A/B/C	: Corrosion cutanée, catégorie 1A/B/C.
Skin Irrit. 2	: Irritation cutanée, catégorie 2.
Eye Dam. 1	: Lésions oculaires graves, catégorie 1.
Skin Sens. 1/1A/1B	: Sensibilisation cutanée, catégorie 1/1A/1B.
STOT SE 3	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3.
Aquatic Chronic 1	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 1.
Aquatic Chronic 3	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 3.
Aquatic Acute 1	: Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1.
Met. Corr. 1	: Corrosif pour les métaux, catégorie 1.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Des conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs: aucun.

Pays / Code de langue : FR / FR

Fin de la fiche de données de sécurité.